

Le Conseil impérial de l'instruction publique a prononcé hier sa décision dans l'affaire des étudiants du Congrès de Liège. On assure que l'exclusion a été réduite à deux ans pour M. Bigourdan et à trois ans pour les six autres inculpés.

Le secrétaire général du ministère de l'instruction publique vient d'adresser aux parents des étudiants en médecine auxquels les cartes ont été retirées, la lettre suivante :

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Paris, le 23 décembre 1865.

Monsieur, j'ai le regret de vous informer que monsieur votre fils étudiant de la Faculté de... a pris part aux désordres qui se sont produits dans les cours de l'École.

La carte d'étudiant a dû lui être retirée et par ordre de M. le ministre, toute inscription, tout examen, tout acte quelconque de scolarité lui est provisoirement interdit.

Je ne puis que vous engager à retirer votre fils près de vous pour prévenir les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter pour lui des excitations auxquelles il se laisserait entraîner.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'inspecteur de l'Académie délégué :

Le secrétaire, E. VERGUT.

Le Phare de la Loire et la Gazette du Midi viennent d'être frappés d'un avertissement pour avoir annoncé, comme l'Espérance du Peuple, de Nantes, la fausse nouvelle d'une manifestation de la part des Ecoles polytechniques, de Saint-Cyr et des Beaux-Arts.

Le Constitutionnel annonce matin que l'entrée en France de l'Indépendance belge a été interdite jusqu'à nouvel ordre.

On a beaucoup remarqué l'absence du prince Napoléon et de la princesse Clotilde à la soirée de gala donnée aux Tuileries avant-hier en l'honneur du roi et de la reine de Portugal. La princesse Mathilde assistait à cette réunion pour laquelle environ trois cents invitations avaient été faites. Les artistes de la Comédie française ont joué sur un théâtre improvisé dans la grande galerie, le Legs de Madrivaux. Un petit bal a eu lieu ensuite et s'est prolongé jusqu'à trois heures du matin.

Le Conseil supérieur du commerce chargé de l'enquête sur la Banque, a entendu, dans sa séance d'hier, M. Isaac Pereire, délégué de la société générale du Crédit mobilier.

M. le prince de Beauvau député de la Sarthe vient de mourir. Il a succombé presque instantanément à une affection cérébrale.

Mme Stephens intente un procès au gouvernement anglais pour le sommer de lui livrer le corps de son mari ou de lui apprendre ce qu'il est devenu, ce qui contribue à répandre des bruits qui ne sont pas précisément très flatteurs pour les autorités britanniques. On commence à croire que l'évasion de Stephens n'est qu'une mystification lugubre et qu'on s'est débarrassé de lui en le tuant sans jugement, afin de prévenir les désordres que son procès et son exécution auraient pu provoquer. Cette accusation ne repose encore sur rien de fondé, mais elle n'en existe pas moins, et il importe que la libérale Angleterre s'en justifie d'une manière catégorique.

L'inauguration du tribunal de commerce de la Seine a eu lieu aujourd'hui au nouveau palais dans la Cité sous la présidence de M. Berthier chef actuel du tribunal. M. Berthier a prononcé un remarquable discours dans lequel il a retracé l'histoire de la magistrature consulaire en France, les vicissitudes qu'elle a traversées et la part considérable qu'elle s'est acquise dans l'administration des affaires du négoce et de l'industrie.

Les séances des prud'hommes s'ouvriront dans le même local samedi.

Le Conseil de la Banque de France vient de décider que le dividende des actionnaires, pour le deuxième semestre de 1865, serait de 76 fr.

Plusieurs théâtres font relâche aujourd'hui à l'Amélie. On donnera samedi la première représentation du Hussard de Berchiny par M. Aug. Maquet.

Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres au palais des Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

Pour toute la correspondance, J. Reboux

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

M. le Maire et MM. les Adjointes recevront, à l'occasion du renouvellement de l'année, dimanche 31 décembre, à cinq heures du soir, dans le salon municipal, MM. les fonctionnaires et employés des différents services administratifs de la ville.

Dimanche 31 décembre, à l'issue de la grand'messe, aura lieu, dans la grande salle de l'Hôtel des Pompiers la distribution publique des récompenses accordées aux pères et mères de famille qui se seront distingués par la bonne tenue de leur ménage et aux élèves des Ecoles qui auront montré le plus d'assiduité et de bonne conduite dans les classes.

La perte de M. Vallon, généralement ressentie par la population du Nord, a été d'une manière toute spéciale par les sociétés de secours mutuels dont M. le préfet avait si généralement encouragé les efforts. L'une d'elles, la société typographique lilloise, a voulu élever à la mémoire de M. Vallon un monument durable de sa reconnaissance.

Les membres de la Société appartenant à toutes les branches de la typographie, ont donné leur travail gratuit pour l'impression d'un volume reproduisant les articles de journaux, les discours qui ont été faits à l'occasion de la mort de M. le préfet. Ce volume, édité, avec un luxe typographique remarquable, a été tiré à vingt deux exemplaires, destinés à la famille et aux dépôts de la Bibliothèque de la ville de Lille, de celle de la Préfecture, des Archives.

L'exemplaire offert à Mme Vallon, à Rambouillet, mercredi 20 décembre, a été reçu avec une vive gratitude. Mais la Société typographique n'aurait pas atteint son but, si son œuvre n'était parvenue jusqu'à l'Empereur, comme un vivant témoignage des sentiments de tous nos concitoyens.

Une demande faite par l'entremise de M. le duc de Bassano, grand chambellan de Sa Majesté, fut favorablement accueillie et dimanche, 24 décembre, à une heure, au Palais des Tuileries, le Président de la Société, accompagné du vice-président et de plusieurs membres de la caisse de secours enont l'honneur de présenter à l'Empereur un exemplaire de l'hommage à la mémoire de M. Vallon.

Le Président s'est exprimé en ces termes :

Sire,

C'est un devoir que chacun des membres de notre association typographique a voulu remplir, en consacrant quelques heures de repos du dimanche à imprimer ce livre, hommage à la mémoire de M. Vallon.

Que votre Majesté daigne accepter cet exemplaire ! Puissions-nous prouver combien a été bonne et paternelle l'administration de notre ancien préfet. Elle a élevé le niveau moral et intellectuel du travailleur qui sait aujourd'hui apprécier comme les classes aisées, le mérite des administrateurs consacrant leur vie et leur intelligence à servir le pays et à faire aimer l'Empereur.

Puisse cette démarche, que vous avez bien voulu autoriser, activer la bienveillance impériale envers les fils de M. Vallon, élevé au milieu de nos enfants de Lille sur

les bancs du lycée. Les bonnes études qu'il a faites et l'éducation de famille qui continue sa digne mère font présager qu'il saura soutenir l'éclat du nom qu'il porte et qu'il sera, comme le fut son père, un bon et loyal serviteur de l'Empereur.

L'Empereur a remercié d'une façon très gracieuse M. le Président des paroles qu'il venait de prononcer et du volume qu'il a de suite feuilleté. Il a félicité la députation de bons sentiments qui animait la classe ouvrière envers les représentants de son autorité.

Il s'est informé de détails relatifs à Mme Vallon et à son fils.

Puis, ayant demandé quelques renseignements sur l'état de l'industrie à Lille, Sa Majesté a terminé :

« Je sais que le département du Nord a fait une grande perte par la mort de M. Vallon, mais je vous ai envoyé un préfet éminemment capable, sur qui je puis compter, qui a fait ses preuves dans plusieurs départements, et qui saura concilier les sympathies du Nord comme il a dû le faire son prédécesseur. »

(Journal de Lille.)

La séance annuelle de la Société des sciences de Lille a eu lieu dimanche à deux heures sous la présidence de M. Prêtre, préfet du Nord.

M. le comte de Melun, qui préside cette année la Société, a prononcé un discours plein d'idées élevées sur le Progrès, dans lequel il s'est attaché à exposer à grands traits en quoi notre civilisation actuelle a gagné sur celle des temps qui nous ont précédé ; comme il est juste, et comme il convient en pareille circonstance, le temps présent a été fort loué.

M. Guiraudet, a donné un compte rendu sommaire des travaux de chacun des membres pendant le cours de l'année écoulée, il en est été très digne d'attention.

Après un discours de M. Chon, M. Guiraudet, secrétaire-général, a la parole pour rendre compte des examens passés par les élèves des cours libres des chauffeurs et mécaniciens :

Messieurs,

Il y a deux ans, à pareil jour, je devais vous annoncer que l'École des Chauffeurs, fondée par la Société des Sciences en 1857, allait cesser d'exister. Et je rejetais d'une conviction profonde, comme une injure au vieux bon sens lillois cette idée que le pays repoussait de son indifférence une institution appréciée ailleurs comme elle le mérite ; en terminant l'exprimais l'espoir que tout n'était pas fini pour l'École des Chauffeurs.

Aujourd'hui j'ai le plaisir de constater que j'avais raison lorsque je comptais sur le sens pratique de nos populations ; l'événement a justifié et au delà mon espoir : l'École des Chauffeurs s'est reconstituée et dans des conditions meilleures qu'autrefois.

Lorsque la Société des Sciences, dans un sentiment de sollicitude pour la sécurité publique et d'intérêt pour le sort des classes laborieuses, crea un cours en faveur des ouvriers chauffeurs et mécaniciens, elle donna une vivifiante impulsion dont les effets s'affirment aujourd'hui. Les ouvriers chauffeurs, jusque-là isolés, et entre lesquels elle avait créé le lien d'un enseignement commun, songèrent d'abord à se grouper pour constituer une société de secours mutuels ; et alors ils voulurent acroître par l'instruction les ressources de leur vie active en même temps qu'ils se prémunissaient par la solidarité contre les misères de la maladie ou de la vieillesse. A peine constituée leur société relevait l'enseignement professionnel qu'avait fondé la Société Impériale, et il y a dans l'organisation de ce cours, un trait de libéralité qui est juste de remarquer : l'entrée en est libre pour tout ouvrier chauffeur, qu'il fasse ou non partie des sociétaires : on ne réclame de lui que l'assiduité.

C'est là certes, me semble-il, le plus

heureux résultat possible de l'initiative prise par la Société des Sciences. Elle a fait apprécier à une partie de nos ouvriers les bienfaits de l'instruction et si, après six ans, le cours a été interrompu, ce n'est pas, à vrai dire, parce que les ressources de la souscription étaient épuisées, car notre regretté confrère Fiévet offrait de continuer gratuitement : c'est bien plutôt parce qu'elle a jugé que l'exemple donné devait suffire, s'il s'adressait à un besoin réel. L'assistance n'est bonne dans aucun cas, que là où elle est indispensable et je ne crois pas qu'elle puisse avoir un but plus élevé que d'éveiller les efforts individuels pour pouvoir s'efforcer ensuite devant eux et disparaître.

Tel a été précisément le rôle de notre Compagnie et j'estime que les conséquences en sont également honorables pour tous, et j'ajouterais avantageuses. Car il y a fort loin dans ma pensée d'un cours fondé en faveur des ouvriers un cours fondé par eux, n'existant que parce qu'ils ont apprécié tout le prix et leur donnant une instruction qu'ils ont voulu parce qu'ils en ont compris toute la valeur. Il y a là un exemple pour tous les autres corps d'ouvriers et j'espère qu'ils sauront le comprendre et le suivre.

Est-il besoin maintenant, Messieurs, de vous expliquer par quels liens l'École actuelle des chauffeurs se rattache à la Société des Sciences ? Il n'y en a pas d'autres que ceux de la reconnaissance et de la sympathie. Les ouvriers se sont souvenus que c'était à la Société des Sciences qu'ils devaient leur premier enseignement ; ils ont eu confiance dans ses bonnes dispositions à leur égard. Ils ont compris aussi ce que valent dans le pays ses appréciations, et ils sont venus lui demander de constater les résultats obtenus, en faisant pour eux ce qu'elle faisait pour les élèves du cours qu'elle avait fondé. Cette demande a été accueillie comme elle méritait de l'être, et ces résultats il me reste à vous les exposer brièvement.

Le cours a réuni une soixantaine d'auditeurs inscrits et trente-huit ouvriers chauffeurs ont pris part aux examens faits par une commission de la Société des Sciences (1). Vingt d'entre eux ont subi la double épreuve théorique et pratique assez bien pour que la Société puisse leur délivrer un certificat de capacité. Quelques uns ont fait preuve d'une assiduité et d'un travail digne d'éloges et l'un d'eux a montré une intelligence et une instruction remarquables ; la Société lui décerne une médaille d'argent.

Mais avant d'appeler les noms des élèves, je dois féliciter le professeur, M. Thorain, et des résultats qu'il a obtenus et avant, tout du rare dévouement qu'il a déployé. C'est gratuitement, ou pour mieux dire à ses frais, que M. Thorain, tantôt à Lille, tantôt même à Roubaix, a prêté le concours de son expérience et de son savoir à la société ouvrière naissante, qui désirait fonder un cours, et cherchait un professeur sans avoir encore ni capitaux ni économies. Je suis chargé par la Société impériale, et l'opinion publique, j'en suis convaincu, ne me démentira pas, je suis chargé de complimenter publiquement M. Thorain, en lui témoignant les sentiments d'estime que méritent son intelligent patriotisme et son zèle désintéressé.

La Société décerne une médaille d'argent à Stéphane (Ferdinand) né en 1837 à Jemmapes (Belgique), chauffeur-mécanicien, chez MM. Lepoutre-Parent, à Roubaix. Elle délivre des certificats de capacité à 20 ouvriers chauffeurs parmi lesquels nous remarquons :

1° Cuvelle (Louis), né en 1830, à Roubaix, chauffeur chez M. Marissal, à Lille;

(1) Cette commission se composait de MM. H. Violette, président, Mathias, Cox, Menche, Ch. Violate, Guiraudet. Les examens ont eu lieu dans l'établissement et devant les machines de MM. Crespel et Descamps, à l'obligeance desquels nous sommes heureux de rendre hommage.

2° Deltz (Jean Baptiste), né en 1832, à Ath (Belgique), chauffeur chez MM. H. Delattre et fils, à Roubaix.

3° Demester (Alfred), né en 1841, à Roubaix, chauffeur chez M. Mullier-Eloy, à Roubaix.

4° Klingspoor (Macaire), né à Laerne (Belgique), chauffeur chez M. Grimonprez, à Roubaix.

5° Masquelier (Jean-Baptiste), né en 1829, à Templeuve (Belgique), chauffeur chez Mme veuve Rousset-Dazin, à Roubaix, 6° Mazurel (Réal), né en 1826, à Lanoy, chauffeur chez MM. Moyart frères, à Roubaix;

7° Ripoton (Philippe), né en 1816, à Aubry, chauffeur chez madame veuve Arex, Colette, à Tourcoing;

8° Stéphane (Ferdinand), né en 1837, à Jemmapes (Belgique), chauffeur chez MM. Lepoutre-Parent, à Roubaix.

9° Vanlerbergh (Charles), né en 1846, à Roubaix, chauffeur chez M. Van Remoortel-Senelar, à Roubaix;

10° Yvancs (Edouard), né en 1830, à Ath (Belgique), chauffeur chez MM. Morel et Co, à Roubaix.

M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, secrétaire de correspondance, donne lecture du rapport sur les récompenses à décerner aux agents industriels :

Messieurs,

Le travail est la loi des sociétés modernes. — Plus il est actif, plus la prospérité est grande ! — aux travaux de l'intelligence, aux concours victorieux dans les luttes scientifiques, les palmes de l'Institut et des Académies savantes. — Aux rudes travailleurs de l'industrie, un élogé, une médaille qui rappelle à leurs enfants un passé honorable, une vie consacrée aux pénibles labeurs de l'atelier.

Le progrès enfante des prodiges. — L'humanité obéit à la voix qui la guide, en marchant toujours en avant. — Mais si la science la devance et lui ouvre la route, elle ne doit pas oublier que sans soldats elle ne peut vaincre et triompher ; or, ses véritables soldats ce sont ces hommes vieillards dans l'industrie, fidèles à leur profession, dévoués à leur maître. — Etrangers aux vicissitudes qu'enfantent les crises terribles de l'industrie, on ne les voit pas lever l'étendard de la lutte au seul mot de salaire. — Ils ne menacent pas ; pacifiques aimés du patron et de l'ouvrier, jouissant de la confiance de l'un et de l'autre, ils n'interviennent que pour concilier et rapprocher. Grâce à eux, point de conflits, point de ces dissensions qui épuisent le corps social et n'amènent après elles que la ruine et le désordre. Grâce à eux, plus de coalitions, plus de malentendus, plus de chômages. — Respectés de tous, l'autorité de leur parole ébranle les résistances, calme les ardeurs et souffle dans les esprits l'amour de la concorde. Combien de fois un vieux serviteur n'a-t-il point ainsi arrêté sur la pente de la desertion des ouvriers excités à l'abandon des ateliers.

Encourageons, Messieurs, par tous les moyens en notre pouvoir l'étroite union du maître et de l'ouvrier. De leur accord intime peut sortir pour l'industrie une ère nouvelle. Accueillons par nos vives sympathies les vétérans de la paix, dont la vie s'est écoulée dans la pratique modeste des vertus privées. — Félicitons-nous du nombre toujours croissant des candidats, et saluons avec bonheur ceux qui vont recevoir en ce jour la récompense qu'ils ont si bien méritée.

Les demandes adressées à la Société impériale des sciences de Lille, en faveur des agents industriels, sont au nombre de 91. Elles concernent 12 serviteurs de 63 à 50 années de service; 33 de 48 à 40 années; 43 de 39 à 30 années, et 6 de 23 à 21 années.

Pour bien apprécier le mérite des longs services, la Société a eu égard aux professions diverses des candidats. Elle eût désiré pouvoir les récompenser tous, mais d'impérieuses exigences y opposant, il a fallu choisir. La Société s'est arrêtée à

de ce petit masque barbouillé ! Mettez-le plutôt sur ses palettes.

Cet enfant ne peut pas marcher, monsieur. En courant tout à l'heure parmi les broussailles, il s'est enfoncé une épine dans le pied. J'ai trouvé ces deux pauvres petits à l'entrée du bois, où ils venaient ramasser quelques branches mortes, afin d'allumer du feu à leur mère malade. L'aîné ne pouvant porter à la fois son jeune frère et son fagot ; je lui ai laissé le fagot, et j'ai pris l'enfant. — Va, mon garçon, continua Henriette en s'adressant au petit paysan qui la précédait, je te suis.

Je vais vous annoncer là-bas ! lui cria Emile Fargeau.

Et il redescendit la colline au pas de course. Le fagot déposé dans un coin de la chaumière, l'enfant sur un escabeau, Henriette s'approcha du grabat où gisait une malheureuse femme, tout ébahie de pareille apparition. Elle tachait de lui faire entendre quelques mots d'encourageante sympathie, quand le jeune garçon s'écria en poais :

V'la le médecin !

Henriette se retourna.

Ho ! monsieur Verbois, dit-elle toute confuse, j'ignorais que je fusse ici chez l'une de vos clientes. Voilà qui est bien. Je puis m'en aller tranquille.

Le jeune docteur, reste debout sur le seuil de la porte, salua mademoiselle d'Ambreville sans répondre et se rangea respectueusement pour la laisser passer.

Henriette, interrogée par sa tante, raconta simplement et en peu de paroles sa petite aventure.

Quel ! mon docteur est là ? s'écria

mademoiselle Amaranthe. Vite, monsieur Fargeau, courez, je vous prie. Lui dire que nous l'attendons ; qu'il y a place pour lui au banquet.

Emile Fargeau, qui venait d'éventrer un pâté, fit d'abord la sourde oreille ; mais madame la sous-préfète ayant appuyé la motion et entraîné l'unanimité des suffrages, il partit, la bouche pleine, et revint quelque temps après, accompagné du docteur, qu'un hurra de bienvenue accueillit.

Mademoiselle, dit Emile Fargeau à sa future, l'espère que vous serez désormais indulgente pour l'odeur de mes cigares, car vous avez aspiré chez votre nouvelle connaissance des émanations bien autrement difficiles à supporter.

Emanations de la misère et de la maladie, monsieur. Mais, vous m'y faites penser, ne pourrions-nous trouver moyen de les dissiper ? Essayons !

Henriette cueillit vivement une large feuille, l'arrangea dans le creux de sa petite main comme une bourse de quêteuse, puis elle fit le tour de la société en la présentant à chaque personne avec une révérence gracieuse et la formule ordinaire :

Pour les pauvres, s'il vous plaît !

La quête terminée, elle vint à Francis Verbois.

Voudrez-vous bien, monsieur, lui dit-elle, vous charger de remettre ceci à votre pauvre malade ?

Le jeune docteur s'inclina et allait répondre ; mais Emile Fargeau lui coupa la parole en riant :

Avec permission sous-entendue au docteur, s'écria-t-il, de prélever sur le total le prix de ses visites et le dû de

l'apothicaire. C'est pour eux que nous venons d'opérer.

Tout le monde se tut. Francis Verbois fixa un moment ses yeux calmes sur l'interrompteur, les en détourna froidement, et prit le produit de la petite collecte.

Mademoiselle, dit-il, je vous remercie. Vos intentions charitables seront exactement remplies.

M. Griffet entença son menton dans sa cravate, et versa un verre de champagne à mademoiselle Amaranthe, qui ne buvait que de l'eau. Madame la sous-préfète se récria sur la beauté du temps ; Henriette, rouge d'indignation, s'écarta de quelques pas, puis se rapprochant montra au docteur diverses petites fleurs qu'elle venait de cueillir. Il lui en dit le nom, lui fit admirer à la loupe les délicates peintures qui décoraient ces charmantes filles des champs ; lui indiqua les propriétés salutaires de plusieurs d'entre elles, et, après avoir engagé les dames à éviter la fraîcheur du soir, qui commençait à se faire sentir, il quitta la compagnie, sa tournée dans les environs n'étant pas terminée.

La nuit suivante, chacun dormit très-bien.

Mademoiselle Amaranthe rêva qu'elle voyait sa nièce, en robe de brocart, recevoir sur le perron d'un immense château l'Empereur Charlemagne et ses douze pairs.

Henriette rêva qu'elle habitait une jolie maison blanche, avec des persiennes vertes, sur une colline herbeue, et qu'assis sur le seuil, elle distribuait de la soupe et des vêtements aux petits enfants du village.

Francis Verbois rêva qu'il trouvait, au creux d'un vallon écarté, une fleur inconnue,

blanche comme un lis, et d'un parfum si délicieux qu'il guérissait à lui seul toutes les maladies.

Emile Fargeau rêva de beaucoup de choses.

M. Griffet ne rêva de rien.

IX.

Emile Fargeau, en raison sans doute de toutes les choses dont il avait rêvé, ressentit à son réveil un désir plus violent que jamais de palper les millions du grand-oncle, et en fit part à M. Griffet.

M. Griffet répondit que sa pupille persistait à dire, selon son habitude : Rien ne presse !

Emile Fargeau exhala de nouveau sa colère contre les caprices des femmes ; puis remonta chez lui, battit deux ou trois fois bien haut, alluma une pipe, et alla s'asseoir à la fenêtre de sa chambre, pour jouer des spirales de fumée qu'il lançait dans l'espace. De temps en temps, il y mêlait à demi-voix une exclamation qui n'avait rien de flatteur pour Henriette ni pour sa tante.

Absurbe vieille ! — Bouh ! — Maudite petite sotte ! — Bouh ! grand-oncle ! — Il avait bien besoin d'atteler à mes millions la condition de ce stupide mariage !

Emile Fargeau avait fini par considérer les millions du grand-oncle comme devant lui échoir en propre, et non par contre-coup.

Heureusement ! — poursuivait-il. Cet heureux moment était gros de menaces pour l'avenir de la future madame Fargeau de Saint-Géry.

En attendant, il éprouvait le besoin de déplorer en toutes choses à mademoiselle Amaranthe.

Mal en prit à Bibi, Bibi, d'ailleurs, depuis leur première entrevue, n'avait pas cessé un seul jour de lui témoigner la plus franche antipathie.

Emile Fargeau déclara qu'il n'avait jamais connu de petit chien si mal élevé, mais qu'il allait lui forner le caractère et faire son éducation. Bibi n'était pas d'âge à s'asseoir sur les bancs de l'école ; l'Institutur improvisé ne s'en mit pas moins à l'œuvre. Sans tenir compte ni des douces représentations d'Henriette, ni des réclamatious énergiques de mademoiselle Amaranthe, ni des coups de dents du bichon, il arrachait le petit malheureux à son moelleux coussin, le pliait impérieusement à tous les caprices d'un despotisme sans mesure, soumettait ses pauvres vieux membres raidis à des exercices qui devaient, disait-il, lui assurer une place distinguée parmi les chiens savants.

Or, un jour qu'il prétendait enseigner à son élève un saut périlleux, l'animal en se débaissant tomba lourdement d'une assez grande hauteur sur le carreau, et y resta gisant en poussant des cris douloureux. Il avait une patte cassée.

Ma foi ! je ne l'ai pas fait exprès, dit Emile Fargeau en tournant sur ses talons.

Un patte cassée n'entraîne pas nécessairement la mort, mais Bibi était vieux ; tant d'émotions pénibles l'avaient épuisé. Il tomba en langueur, refusa toute nourriture et mourut.

(La suite au prochain numéro.)